



Parcours

Ergonomie



Master 2 Psychologie

**Spécialité Psychologie du Travail et
des Organisations**

I. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION	2
1. OBJECTIFS.....	2
2. COMPETENCES VISEES.....	3
3. CHAMPS D'INSERTION	5
II. INFORMATIONS PRATIQUES	5
1. CONTACTS.....	5
2. CRITERES D'ADMISSIBILITE.....	6
3. DELIVRANCE DU TITRE DE PSYCHOLOGUE	6
4. CAPACITES D'ACCUEIL	6
5. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
6. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	7
III. CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'ADMISSION	8
IV. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	10
1. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS.....	10
2. PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS.....	11
◆ <i>UES 1 Santé au travail & risques psychosociaux (tronc commun) (54h)</i>	<i>11</i>
◆ <i>UEM 1 Méthodologie (tronc commun) (48h).....</i>	<i>11</i>
◆ <i>UEF 1 Psychologie du travail, ergonomie organisationnelle et physique.....</i>	<i>11</i>
◆ <i>UES 2 Ergonomie cognitive.....</i>	<i>12</i>
◆ <i>UEM 2 Evaluation en ergonomie.....</i>	<i>12</i>
◆ <i>UEM 1 Méthodologie professionnelle.....</i>	<i>13</i>
◆ <i>UES 1 Stage professionnel.....</i>	<i>13</i>
V. EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	16
VI. ANNEXES	17
1. PLAN DU CAMPUS	17
2. TEXTE DE LOI RELATIF AU STAGE PROFESSIONNEL	18

I. Présentation générale de la formation

Dès l'origine de la psychologie, le travail acquiert un statut d'objet de recherches et d'interventions pour les psychologues. Ce master 2 spécialité « Psychologie du Travail et des Organisations » s'est donné pour objectif de former des professionnels de la psychologie du travail, de la psychologie ergonomique et de la psychologie des organisations par la maîtrise des éléments théoriques, méthodologiques et pratiques nécessaires à l'exercice professionnel. Dans ce cadre, deux parcours sont proposés au choix des étudiants : l'un orienté en psychologie ergonomique (parcours Ergonomie) et l'autre orienté sur la psychologie des organisations avec un ancrage sur l'ingénierie (parcours Ingénierie Psychosociale et Cognitive).

1. Objectifs

Le parcours ergonomie offre une formation professionnalisante dans le domaine de la psychologie du travail et de l'ergonomie. Cette double orientation ouvre aux étudiants des débouchés variés qui couvrent l'ensemble des prestations spécifiques du psychologue en milieu de travail : analyse ergonomique de poste, intervention psychosociologique en organisation, conception de produits innovants, analyse des IHM, etc. Cette formation professionnelle vise une compétence spécifique dans l'analyse des situations de travail en vue d'en améliorer la conception dans la double perspective de la qualité de vie au travail et de la compétitivité de l'organisation.

L'objectif est donc de former des spécialistes de haut niveau, capables d'intervenir dans les trois principaux domaines de spécialisation de l'ergonomie que sont l'ergonomie physique, l'ergonomie cognitive et l'ergonomie organisationnelle. L'ergonomie physique s'intéresse aux liens entre l'activité physique des hommes et leurs caractéristiques anatomiques, anthropométriques, physiologiques et biomécaniques. Il s'agit par exemple d'étudier les postures de travail, les troubles musculosquelettiques (TMS), les facteurs de pénibilité, la santé et la sécurité au travail, etc. L'ergonomie cognitive s'intéresse aux processus mentaux qui influencent les interactions entre l'homme et les autres éléments d'un système. Il s'agit par exemple d'étudier la charge mentale, la fiabilité humaine, les processus de prise de décision, etc. Enfin, l'ergonomie organisationnelle renvoie à l'optimisation des systèmes

sociotechniques, incluant les structures, règlements et processus organisationnels. Il s'agit par exemple d'étudier la coopération, la communication, la culture organisationnelle, etc.

Cette formation permet d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et méthodologiques, ainsi que des connaissances pratiques par le biais de visites d'entreprises et de conférences de professionnels spécialisés dans la psychologie du travail ou l'ergonomie. Elle permet également de développer une pratique professionnelle par la réalisation d'une mission courte tutorée et d'un stage professionnalisant de 500h minimum.

Depuis la rentrée 2014, le parcours Ergonomie est parrainé par deux entreprises : le groupe Yves Rocher et Bretagne Ateliers.

2. Compétences visées

Les compétences à acquérir sont celles du psychologue du travail praticien, dans ses dimensions ergonomique, psychologique et psychosociologique, nécessitant la maîtrise des méthodes et des concepts se rapportant à l'analyse du travail et des organisations. A l'issue de la formation, les étudiants posséderont les compétences suivantes :

Mettre en place une démarche ergonomique

- Analyser la demande, en comprendre les enjeux.
- Construire et planifier son intervention à partir de ses connaissances théoriques et méthodologiques en ergonomie, ainsi qu'en tenant compte des contraintes du terrain.
- Observer et analyser une situation de travail en décrivant finement les gestes et tâches liés à l'activité et en identifiant les facteurs psychologiques, physiques, comportementaux, sensoriels et cognitifs liés à l'activité de travail.
- Construire ses propres outils d'analyse de l'activité de travail (guides d'entretiens, grilles d'observation, questionnaires, référentiel d'activités, ...).
- Utiliser les outils technologiques adaptés et pertinents pour les objectifs de l'intervention (enregistrement vidéo, logiciel de codage de l'activité, eyetracking, ...).
- Analyser les données recueillies.
- Etablir un diagnostic.
- Préconiser des pistes d'amélioration, en évaluer la faisabilité.

- Questionner sa pratique et l'activité en analysant les différentes pratiques disciplinaires et en s'appuyant sur les théories issues de l'ergonomie, de la psychologie sociale et de la psychologie du travail.

Intervenir dans les principaux domaines de l'ergonomie

- Ergonomie physique : prévention et gestion des risques physiques (pénibilité, TMS, aménagement physique et spatial des espaces, ...)
- Ergonomie cognitive (charge mentale, fiabilité humaine, attention et vigilance, conception et amélioration de produits et services, ...)
- Ergonomie organisationnelle : réaliser un diagnostic organisationnel, accompagner un changement organisationnel, gérer des conflits et négocier, ...

Intervenir sur des problématiques liées à la santé au travail et aux risques psychosociaux

- Repérer les troubles psychosociaux, les risques psychosociaux, les maladies professionnelles (stress professionnel, violences au travail, TMS, ...).
- Diagnostiquer, accompagner et prendre en charge des personnes en souffrance.
- Préconiser des solutions de prise en charge et de suivi de la personne en souffrance en tenant compte du contexte et du système dans lequel l'individu est intégré

Recrutement, formation et orientation professionnelle

- Analyser les compétences des personnes interrogées
- Analyser les besoins en formation des personnes.
- Analyser et interpréter des tests psychométriques et/ou psychotechniques.

Compétences transversales

- Réaliser une veille informative et documentaire.
- Utiliser des textes réglementaires et des normes.
- Travailler en équipe, et notamment au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire (ingénieurs, gestionnaires, juristes, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ...).
- Réaliser une enquête.

- Conduire et analyser des entretiens individuels ou collectifs.
- Respecter la déontologie.
- Communiquer oralement ou par écrit, en adaptant son vocabulaire aux destinataires.
- Savoir argumenter et synthétiser.

3. Champs d'insertion

Ce parcours de formation est inséré dans un Master 2 à visée « indifférenciée » (M2 à la fois professionnel et recherche), formant aussi bien des psychologues-ergonomes praticiens que des chercheurs. Il permet donc aux étudiants diplômés de s'orienter ensuite soit vers une insertion professionnelle directe, soit de poursuivre leurs études par la préparation d'une thèse de doctorat.

Les principales possibilités d'insertion professionnelle sont les suivantes :

- psychologue du travail et ergonome au sein d'une entreprise ou structure publique
- psychologue du travail et ergonome consultant
- psychologue du travail et ergonome au sein d'un service de santé au travail ou d'un service de médecine du travail
- psychologue du travail et ergonome au sein d'un service hygiène et sécurité
- psychologue du travail et ergonome au sein d'un laboratoire de recherche ou d'un service R&D

II. Informations pratiques

1. Contacts

♦ Responsables du Master 2 Ergonomie :

Eric Jamet (Bureau s512) ☎ 02 99 14 19 49 - eric.jamet@univ-rennes2.fr

Virginie Dodeler (Bureau s412) ☎ 02 23 22 58 76 - virginie.dodeler@univ-rennes2.fr

♦ Secrétariat :

Joël Pilon (Bureau s105) ☎ 02 99 14 19 73 - joel.pilon@univ-rennes2.fr

2. Critères d'admissibilité

Rappel : il n'y a aucun accès de droit en Master 2 ; l'accès est exclusivement sélectif.

Peuvent présenter leur candidature au Master 2 Ergonomie :

- Les personnes titulaires du Master 1 de psychologie ou de la maîtrise de psychologie. Les candidatures des étudiants n'ayant pas encore validé leur Master 1 au moment de la sélection seront également examinées par la commission de sélection, mais leur acceptation se fera sous réserve d'obtention du Master 1.
- Les personnes titulaires d'un Master 1 ou d'une maîtrise qui ne relève pas du domaine de la psychologie, mais ces étudiants ne pourront prétendre à l'obtention du titre de psychologue.
- Les candidats souhaitant faire valider leurs acquis personnels, professionnels, académiques : leurs candidatures sont examinées par la commission de sélection.
- Les dossiers de reprise d'études après une expérience professionnelle seront également examinés par la commission de sélection.

Accès possible au titre de la formation continue

3. Délivrance du titre de Psychologue

Seuls les étudiants possédant une Licence de psychologie **et** un Master de psychologie (1^{ère} et 2^{ème} année) peuvent obtenir le titre de psychologue.

4. Capacités d'accueil

20 étudiants

5. Modalités de retrait du dossier de candidature

Les dossiers de candidature pour la rentrée 2015 sont à compléter en ligne via l'application "e-Candidat"* de l'université Rennes 2.

* <http://candidatures.univ-rennes2.fr/stylesheets/welcome.faces>

6. Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures est réalisée en deux étapes : dans un premier temps, la commission de sélection examine l'ensemble des dossiers reçus, puis, dans un second temps, reçoit en entretien les candidats retenus après examen de leur dossier.

Au cours de l'examen du dossier, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

⇒ Qualité du dossier universitaire :

- notes obtenues aux différents enseignements (une attention particulière sera portée aux enseignements relatifs à la psychologie du travail et à l'ergonomie),
- note(s) obtenue(s) au(x) stage(s),
- note(s) obtenue(s) au(x) TER,
- des compétences dans les méthodologies suivantes sont requises : méthode expérimentale, méthode de l'entretien, méthode d'observation, méthode du questionnaire, analyse des données et statistiques.

⇒ Cohérence du dossier :

- choix des options
- choix du thème de TER
- choix du(des) lieu(x) de stage

⇒ L'obtention du Master 1 en un an sera privilégiée, sauf cas particuliers. Son obtention en 2 ans (ou plus) devra être justifiée par des contraintes personnelles et/ou professionnelles, ou par la réalisation de plusieurs stages.

⇒ Une connaissance du monde du travail sera particulièrement appréciée : emplois saisonniers, emplois étudiants, ...

Au cours de l'entretien de sélection, une attention particulière sera portée sur les aspects suivants :

- ⇒ la cohérence de cette formation par rapport au projet professionnel du candidat,
- ⇒ la présentation de ses motivations,
- ⇒ ses connaissances du domaine de la psychologie du travail et de l'ergonomie.

III. Calendrier de la procédure d'admission

	Session de juin	Session de septembre
Date limite de retour des dossiers de candidatures Envoi du dossier par voie postale (cachet de la poste faisant foi) Dépôt du dossier au secrétariat des masters (bureau s105)	 12 juin 2015 15 juin 2015	 <i>En fonction du nombre de places restant disponibles, une seconde session de sélection sera éventuellement organisée début septembre.</i>
<i>Aucun dossier retourné hors délai ne sera examiné.</i>		
Examen et sélection des dossiers par la commission pédagogique	22 juin 2015	
Publication de la liste des candidats convoqués à un entretien	23 juin 2015	
Entretiens	29 & 30 juin 2015	
Publication de la liste des candidats admis (liste principale et liste d'attente)	3 juillet 2015	

La liste des candidats convoqués à un entretien ainsi que la liste des candidats admis sur liste principale et sur liste d'attente seront consultables :

- sur le panneau d'informations du Master (situé au niveau 2 du bâtiment S) ;
- sur le site web du master ;
- sur le site internet de l'université[†].

Une réponse individuelle sera adressée par voie postale à l'ensemble des candidats (convocation à un entretien, admis sur liste principale, admis sur liste d'attente, refus).

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

Les candidats retenus sur liste d'attente seront contactés au plus vite en cas d'éventuels désistements de candidats sur liste principale et en fonction de leur rang de classement.

[†] <http://www.univ-rennes2.fr/structure-rennes-2/Psychologie/actualites>

Pour information : Le secrétariat des Masters 2 sera fermé au public du vendredi 17 juillet au vendredi 14 août 2015.

La réunion de rentrée aura lieu le jeudi 24 septembre 2015 à partir de 13h30 et sera suivie d'une rencontre avec les enseignants et les anciens étudiants.

Les candidats admis sont avisés par courrier des date, heure et lieu du début des cours ainsi que des informations nécessaires au bon déroulement de leur inscription administrative.

IV. Descriptif des enseignements

L'année de Master 2 est organisée en deux semestres. Les cours ont lieu de début octobre à fin février.

1. Organisation des enseignements

✓ Semestre 9

UES 1 Santé au travail & risques psychosociaux (Tronc Commun)	54 h
UEM1 Méthodologie (Tronc Commun)	48 h
UEF 1 Psychologie du travail, ergonomie organisationnelle et physique	93 h
Ergonomie physique	
Ergonomie organisationnelle	
Evaluation des compétences & adaptation à l'emploi	
UES 2 Ergonomie cognitive	63 h
Ergonomie des TIC	
Ergonomie des systèmes dynamiques	
UEM 2 Evaluation en ergonomie	60 h
Méthodologie en ergonomie cognitive	
Evaluation des situations de travail	

✓ Semestre 10

UEM 1 Méthodologie professionnelle	
Méthodologie rapport d'étude	
Conférences professionnelles & visites d'entreprises	
UES 1 Stage professionnel - Mission	
Stage	

2. Programme des enseignements

- ◆ UES 1 Santé au travail & risques psychosociaux (tronc commun) (54h)
 - Stress et souffrance au travail
 - Qualité de vie au travail
 - Prévention des risques psychosociaux
 - Prise en charge du stress professionnel

- ◆ UEM 1 Méthodologie (tronc commun) (48h)
 - Conduite de projet
 - Animation des équipes de travail
 - Recherche bibliographique et communications professionnelles
 - Technique de recherche d'emploi
 - Statistiques appliquées

- ◆ UEF 1 Psychologie du travail, ergonomie organisationnelle et physique
 - Ergonomie physique (45h)
 - Pathologies professionnelles
 - Ergonomie de poste
 - Travail, attention, rythmes et vigilance
 - Prévention des risques en entreprise
 - Emotions & travail
 - Vieillesse & travail
 - Aménagement des espaces
 - Handicap et aides techniques

 - Ergonomie organisationnelle (36h)
 - Réglementation
 - Conduite de changement et innovation
 - Travail collaboratif
 - Travail à distance, nouvelles formes de travail

- [Evaluation des compétences & adaptation à l'emploi \(12h\)](#)
 - Référentiel d'activité et compétences
 - Techniques d'évaluation des compétences
 - Evaluation des personnes

- ◆ [UES 2 Ergonomie cognitive](#)
 - [Ergonomie des TIC \(36h\)](#)
 - Ergonomie des environnements ludonumériques
 - Ergonomie des innovations technologiques
 - Usage et conception des TIC en formation à distance
 - Conception de documents techniques et pédagogiques
 - TIC en environnement médical

 - [Ergonomie des systèmes dynamiques \(27h\)](#)
 - Conduite automobile
 - Transport maritime

- ◆ [UEM 2 Evaluation en ergonomie](#)
 - [Méthodologie en ergonomie cognitive \(42\)](#)
 - Méthodologie d'évaluation des usages des TIC
 - Conception de produits et marketing
 - Maquettage et prototypage
 - Cahier des charges et intervention ergonomique

 - [Evaluation des situations de travail \(18h\)](#)
 - Evaluation de l'attention et de la charge cognitive
 - Analyse de poste
 - Techniques de créativité pour l'innovation

- ◆ [UEM 1 Méthodologie professionnelle](#)

- [Méthodologie rapport d'étude \(Missions courtes\) :](#)

Enseignants responsables : V. Dodeler & E. Jamet

Les étudiants réaliseront dans ce module une mission d'analyse ergonomique en groupe de 2 à 3 personnes entre décembre et mars. Le travail réalisé fera l'objet d'une soutenance fin février.

- [Conférences professionnelles & visites d'entreprises :](#)

Enseignants responsables : V. Dodeler & E. Jamet

Ce module a pour objectif la découverte des enjeux de l'ergonomie dans des milieux professionnels variés, soit par la visite d'entreprises, soit par la présentation des ces enjeux par des professionnels.

- ◆ [UES 1 Stage professionnel](#)

- [Stage :](#)

Enseignants responsables : V. Dodeler & E. Jamet

Pour chacune des deux années de Master, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un stage. Cette formation de M2 impose aux étudiants de réaliser un stage de 500 heures minimum, réparti entre 4 et 6 mois, et dont le contenu doit être validé au préalable par l'équipe pédagogique. A l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage ainsi qu'un mémoire professionnel sur une problématique liée au terrain de stage. Pendant le stage, chaque étudiant est suivi par un tuteur professionnel dans l'organisme ou l'entreprise d'accueil ainsi que par un directeur de mémoire (ou maître de stage) qui doit être enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique. Le Master de psychologie, combiné avec la possession d'une Licence de Psychologie et les modalités réglementaires de validation du stage terminal (Arrêté du 19 Mai 2006), permet aux titulaires l'obtention du titre de Psychologue. Conformément à ce décret, lorsque le tuteur professionnel n'est pas psychologue praticien, l'équipe pédagogique nomme un psychologue praticien référent qui participe au suivi du stage et à la soutenance. Cette dernière est validée par un jury de stage composé du tuteur professionnel, du maître de

stage (ou tuteur universitaire) et d'un enseignant-chercheur auquel s'ajoute un psychologue praticien référent lorsque le tuteur professionnel ne possède pas le titre de Psychologue.

Exemples des lieux de stage d'anciens étudiants d'ergonomie

Aéroconseil – Cellule Human Factors and Ergonomics (TOULOUSE)

Mission : analyse ergonomique d'un banc d'essai de pilotage dans l'aéronautique.

CHU Pontchaillou (RENNES)

Mission : réalisation d'études ergonomiques visant à améliorer les situations de travail, adapter le poste de travail à des personnels en difficulté ou handicapés. Participation à la prévention des risques professionnels.

Smile Digital (PARIS)

Mission : prototypage et évaluation d'interfaces.

Ubisoft (PARIS)

Mission : Evaluation ergonomique de prototypes de jeux.

Thalès (PARIS)

Mission : Participation à une étude de faisabilité d'un nouvel engin du génie pour l'armée.

Gare SNCF (RENNES)

Mission : réalisation d'un bilan ergonomique, organisationnel et proposition de solutions pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques de dysfonctionnement.

Centre financier de La Banque Postale (RENNES)

Mission : réalisation d'une étude sur l'organisation actuelle afin de faire des recommandations sur l'organisation future en termes d'organisation du travail et de l'espace.

Equipementier automobile Cooper Standard Automotive (RENNES et VITRE)

Mission : réalisation d'études ergonomiques visant à améliorer les situations de travail et à prévenir les TMS.

Yves Rocher (LA GACILLY)

Mission : réalisation d'une cartographie de la pénibilité des chaînes de production.

Habitat 35 (RENNES)

Mission : participation au projet de prévention de la pénibilité des personnels de proximité : réalisation de bilans ergonomiques des postes de travail, création des fiches de pénibilité, et actualisation du document unique.

Orange R&D (LANNION)

Mission : élaboration d'un protocole pour valider l'acceptabilité d'un prototype de moteur de recherche des contenus multimédia et ses critères de recherches innovantes.

Laboratoire LOUSTIC (RENNES)

Mission : évaluation ergonomique d'un système télévisuel innovant dans le cadre d'un projet de R&D collaboratif.

Labeyrie (SAINT GEOURS DE MAREMNE)

Mission : évaluation des risques professionnels aux postes de travail.

Keolis (RENNES)

Mission : évaluation ergonomique d'un site web grand public.

V. Equipe pédagogique

- C. Assire, Ergonome et directeur d'agence, Smile Digital
- N. Biard, Ergothérapeute, IFPEK
- M. Blandel, Ergonome, Orange
- F. Bohéas, Inspection du travail
- A. Caubet, Mcf - Praticien Hospitalier, Médecine du Travail, CHU Rennes
- C. Chauvin, Professeure, Ergonomie
- G. Coudraye, Ergonome, CHU Rennes
- J.P. Daoudal, Directeur Hygiène Santé Sécurité, groupe LISI
- V. Dodeler, Mcf, Psychologie Sociale
- S. Erhel, Mcf, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- L. Fortat, Ergonome, Orange
- F. Ganier, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- E. Jamet, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- J. Juhel, Professeur, Psychologie différentielle
- H. Khomany, Consultant - Ergonome, Solutions Productives
- I. Lambert, Ergonome, Orange
- F. Mars, Chargé de recherche au CNRS, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- E. Michinov, Professeure, Psychologie Sociale
- N. Michinov, Professeur, Psychologie Sociale
- I. Milleville, Chargé de recherche au CNRS, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- G. Morel, Mcf, Ergonomie
- T. Morineau, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- A. Noël, Mcf, Psychologie Cognitive
- L. Perron, Ergonome, Orange
- A. Pomès, Psychologue, Directeur du CEFCM (Centre Européen de Formation Continue Maritime)
- N. Portolan, Ergonome, Orange
- C. Quaireau, MCF, Psychologie cognitive
- G. Rouxel, MCF, Psychologie différentielle
- C. Verger, Professeur, Praticien Hospitalier, Chef de service, Médecine du travail, CHU Rennes

2. Texte de loi relatif au stage professionnel

27 juin 2006 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 11 sur 126

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

TEXTES GENERAUX

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : MENS0601487A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu le I de l'article 44 de la loi no 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret no 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1 - Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au

moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2 - Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3 - Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1er et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4 - L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'enseignement supérieur,

J.-M. MONTEIL